

Charte intérieure de Beauregard

- Le manoir de Beauregard est une propriété de famille, louée pour des rassemblements familiaux ou amicaux.

- **Heure d'arrivée :**

Weekend : Entre 18 et 20H maximum le vendredi, à convenir par téléphone 48h à l'avance. Départ le dimanche : 17h.

Semaine : Arrivée à 16h, départ à 10h

- **Merci de ne pas dépasser le nombre de personnes mentionné sur le contrat.**
- **Musique :** Située dans la campagne, le bruit se propage vite. Pour cela, en extérieur, musique d'ambiance. **Après 22 heures, musique exclusivement en intérieur, portes fermées, niveau de basses faible.**
- **Ménage final :** Le ménage est à effectuer par vos soins. Si vous prenez l'option ménage, merci de ranger-remettre à leur place les meubles intérieurs et extérieurs. Cuisine : vaisselle propre rangée, frigo, four, micro-ondes corrects.
- **Draps / literie :** Merci de prévoir vos draps et taies si vous ne prenez pas l'option linge de lit. En cas de salissures dues au couchage à même les alaises ou couvertures, un forfait drap sera compté et/ou blanchisserie.

Décharge de responsabilité

Il appartient à nos locataires de prendre toutes les précautions nécessaires lors de leur séjour au manoir de Beauregard, en raison de l'existence d'une piscine clôturée et d'une pièce d'eau non clôturée (non accessible depuis le manoir).

Les locataires reconnaissent dégager entièrement la responsabilité du propriétaire en cas d'accident survenant à eux-mêmes, leur famille ou leurs invités. Ils doivent assurer la surveillance des plus jeunes.

Aucune indemnité ne pourra être réclamée par le ou les réservataires.

Je soussigné(e) Mr ou Mmecertifie avoir pris connaissance des clauses citées ci-dessus.

Nom/Prénom du titulaire du contrat :

Signature :

Fait le :

Lu et approuvé